DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 18/03/2021

Monsieur le Président,

Cela fait un an que le confinement a été décidé par le gouvernement. Il y a eu ensuite un deuxième confinement, plus «léger», mais depuis, nous travaillons toutes et tous en mode «dégradé», pour reprendre le vocabulaire de l'administration.

Faisons un peu de sémantique tout d'abord : ce qu'on appelle le télétravail, qui peut se décliner à domicile ou en travail «déporté», répond à une définition précise et surtout à des conditions d'exercice particulières. C'est un mode de travail «contractualisé», donc mis en place d'un commun accord entre l'employeur et le salarié. Dans ce domaine, l'administration, comme souvent, est à la traîne par rapport au privé ou les aspects ergonomiques et financiers sont mieux pris en compte.

Ce qui nous est imposé aujourd'hui par la situation sanitaire, c'est autre chose. Pour la CGT Finances Publiques 78, il s'agit de « travail confiné », destiné à faire face dans l'urgence, à une situation sanitaire qui implique la distanciation sociale.
Pour en revenir au travail confiné, la CGT tire la sonnette d'alarme, en effet la situation n'est plus tenable.
Pour quelques rares effets d'aubaine, combien de collègues le vivent mal ?
Certains sont chez eux depuis un an, déconnectés de leur collectif de travail, d'autres doivent travailler dans des conditions inadaptées, sans parler de l'absence quasi totale de formations.
Beaucoup de disparités suscitent beaucoup d'incompréhension, voire un réel sentiment d'injustice.
Dans tel service, les agents seront forcés de travailler chez eux, dans tel autre, les collègues souhaitant télétravailler en seront empêché-e-s.
Pour la CGT, la règle première doit être le volontariat, sauf avis du

médecin de prévention. Ensuite, ce qui était possible dans une situation d'urgence et pour une période qu'on croyait de courte durée, c'est-à-dire le fait de travailler avec «les moyens du bord», en assumant soi-même les frais induits (fluides, informatique,...) n'est plus tenable. On ne peut pas attendre d'hypothétiques discussions post-pandémie, il faut dès maintenant aménager le travail à la maison.
L'administration doit fournir à tous les collègues concernés le matériel qui les place dans les conditions de travail et d'ergonomie aussi bonnes que possible. Elle doit également fixer en urgence le montant d'une indemnité compensant les dépenses de chauffage, eau, électricité,...

D'ailleurs, il semblerait que notre administration n'a pas eu le temps de lire la note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail de 2021, qui en sa page 3, mentionne bien les risques de différentes natures dès lors qu'il y a recours au télétravail. Quels sont ces risques : «risques liés à l'environnement et aux matériels de travail dans lequel s'exerce le télétravail et des risques psychosociaux, qu'il s'agisse d'isolement social et professionnel, de gestion du temps de séparation entre temps de travail et temps personnel ou encore de stress résultant d'objectifs mal dimensionnés ou d'un contrôle distant trop présent».

En termes d'organisation, pour les collègues qui restent dans le service, car ils ne veulent ou ne peuvent pas travailler chez eux, ils ne doivent pas en subir des conséquences délétères : pas subir plus d'accueil ou de téléphone que dans des conditions habituelles. Pour eux également, l'administration doit « lâcher la pression » et les préserver.

Cette situation, beaucoup le disent, est génératrice de stress et constitue un facteur de souffrance au travail : les fameux risques psycho-sociaux. Plutôt que de rester dans une logique corporatiste et punitive en nous volant des jours de congés, ce qui n'est toujours pas passé, il serait plus judicieux d'alléger les statistiques, les objectifs, et neutraliser l'évaluation,... autant de décisions qui permettraient de préserver la santé des agents qui demeure la priorité de la CGT.
Et ça n'est pas contradictoire. Pour éviter la concentration des collègues dans les locaux, il faut aussi réfléchir à d'autres possibilités que le travail confiné.

Par ailleurs, on interdit les réunions de plus de six personnes, alors qu'à côté de ça, les trains, métro, bus, sont bondés et que cela ne pose de problème à personne. Le ministre des transports a déclaré à l'automne

que les contaminations dans les transports représentaient 1 % du total.

Ainsi, une réunion de 20 collègues masqués et éloignés les uns des autres serait plus dangereuse qu'un Toulouse -Paris en TGV ? La science est décidément bizarre...
Le ministre Dussopt, quant à lui, se moque bien de tout cela puisqu'il a effectué dix déplacements dans les services de la DGFiP depuis le 1er janvier. Nous vous invitons à visionner les photos de ces déplacements sur l'intranet, vous pourrez y constater que quand on est ministre, on ne craint pas le virus et on s'assoit vigoureusement sur la notion de regroupement de six personnes. Les règles pour les uns, les règles pour les autres ...

En ce qui concerne le Nouveau Réseau de Proximité, la DGFiP n'est pas en reste, loin s'en faut, avec notamment sa mise en place à marche forcée. Celui-ci éloigne le service public de pleine compétence de la population qui continue de se rendre devant les Centres des Finances Publiques y compris durant cette crise. Des milliards d'euros d'aides sont versées aux entreprises via le fonds de solidarité, sans contrepartie, tandis que le gel des rémunérations et les suppressions d'emplois se poursuivent dans la sphère publique, où des milliers d'emplois sont supprimés, alors que le Ministre Bruno Lemaire vient d'annoncer le recrutement de 250 contractuels pour faire face aux demandes de fonds de solidarité !

Quant aux Maisons de Service au Public, ce dispositif permet un effet d'affichage important pour les administrations associées, les politiciens et l'État. Les MSAP leur permettent d'affirmer que les Services Publics restent présents partout dans les territoires, et donc qu'il n'y a pas de fracture territoriale ! Mais il y a tout de même une rupture d'égalité face aux services publics. Pour la CGT, les MSAP ne répondent que trop partiellement aux besoins de la population. Mal connues, accueil du public très a minima, formation des personnels trop superficielle, les MSAP ne peuvent en aucun cas remplacer des services publics de plein exercice et de proximité.

La section CGT finances Publiques 78 se joint par ailleurs a la section FO du département pour demander la fermeture complète du site de Saint Quentin en Yvelines, face à la multiplication des cas de COVID en son sein. Il est évident que la situation n'a pas été prise suffisamment au sérieux dès l'annonce des premiers cas.
En effet l'application des gestes barrières n'a pas suffi à limiter la

propagation à un autre service.
Aussi la CGT Finances Publique 78 demande-t-elle que l'on ferme le site en entier et qu'on y effectue une désinfection de tout le bâtiment.

Les élus CGT Finances Publiques 78